

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 21 mai à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 mai 2015.

Présents : BAUDEMONT Dominique (Pouvoir de Laurence CHAUVERGUE), BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal (Pouvoir d'Edouard ROGER), CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie (Pouvoir de Claude GERY), DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique (Pouvoir de Didier VERGNE), LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis.

Excusés : CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence, GARDELLE Bruno, GERY Claude, ROGER Edouard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : PAQUET Laurent.

Présents 28 / Votants 32

N°61-2015 : Aménagement de la maison « Chez Giraud » à Cheissoux - avenants

Vu le code des marchés publics,

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison « Chez Giraud » à Cheissoux, il convient de passer les avenants désignés ci-après :

Lot n°7 : carrelage - faïence – attribué à la société MESMIN & FILS

Montant initial : 8 742,13 € HT
Avenant n°2 d'un montant de : 295,68 € HT
Nouveau montant du marché : 9 037,81 € HT

Objet de l'avenant : Complément de faïence.

Lot n° 12 : électricité – attribué à la SCOP AVENIR ELECTRIQUE

Montant initial : 13 807,30 € HT
Avenant n°2 d'un montant de : 296,64 € HT
Nouveau montant du marché : 14 103,94 € HT

Objet de l'avenant : Pose de deux appliques dans les salles d'eau au dessus des lavabos et pose d'un luminaire plat dans l'escalier de la grande maison.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité

- **D'ADOPTER, les avenants ci-dessus proposés ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer les avenants ci-dessus proposés et tous documents s'y rapportant pour leurs exécutions.**

Pour copie conforme :
Le 22 mai 2015

Le Président,
Jean-Pierre FAYE